

Tout savoir sur la

**RQTH**

La RQTH, qu'est-ce que c'est ?

**RQTH** signifie **R**econnaissance de la **Q**ualité de **T**ravailleur **H**andicapé.

Bénéficier de la RQTH permet à la personne de bénéficier des différentes mesures pour **favoriser son emploi, son insertion ou son maintien au poste.**

Tout salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant souffrant d'un problème de santé (*physique, sensoriel, mental, psychique, ou intellectuel...*), d'une maladie chronique (*diabète, asthme, sclérose en plaques...*), **ayant des répercussions sur les possibilités d'occuper son poste peut en faire la demande.**

**Nota bene !**

La RQTH n'est **pas forcément définitive** et peut même être temporaire. De plus, elle ne dépend pas de la pathologie de la personne mais de l'impact de la pathologie sur le travail de la personne.

**Le saviez vous ?** Il existe 7 familles de handicaps :

Handicap moteur	Maladies invalidantes	Handicap psychique	Handicap auditif	Handicap mental	Handicap cognitif	Handicap visuel
Handicap moteur Lombalgie, TMS1, rhumatisme, malformation, paralysie, AVC, etc.	Hypertension, insuffisance cardiaque, diabète, allergie, eczéma, cancer, épilepsie, etc.	Névrose, TOC 3, phobies, addictions, dépression, etc.	Acouphène ou surdité légère à profonde, la perte auditive totale est rare, etc.	Trisomie 21, syndrome x fragile, etc.	Troubles de déficit de l'attention, hyperactivité, troubles DYS, troubles du spectre autistique, etc.	Myopie, presbytie, strabisme, rétinite, daltonisme, etc.

## La RQTH, vrai / faux et idées reçues !



*Si j'ai une RQTH, on va me retirer mon permis, refuser de m'assurer pour un prêt bancaire ou augmenter ma cotisation de mutuelle !*

### **FAUX !**

La RQTH est un élément personnel et confidentiel qui ne vaut que pour le travail ! De plus, le questionnaire de santé à rendre lors d'une demande de prêt bancaire n'en fait pas mention.

### **FAUX !**

Au contraire, l'entreprise a une obligation d'emploi de travailleurs handicapés et s'engage pour favoriser le maintien au poste. La RQTH apporte également des aides financières ou non pour l'aménagement de votre poste.

*En me déclarant, je risque de perdre mon emploi.*



*Si j'ai une RQTH, on va me changer de poste et me mettre au placard.*



*Je n'ai pas envie que tout le monde soit au courant de mon problème !*

La RQTH est avant tout un document personnel et confidentiel. Rien ne vous oblige à la communiquer à l'entreprise, que vous soyez collaborateur comme candidat.

Si vous choisissez de la transmettre, l'information ne sera pas diffusée.

*(Il est important de noter que si vous faites le choix de ne pas informer votre employeur à propos de votre RQTH, celui-ci ne pourra pas mettre en place les mesures nécessaires à votre bien-être au poste.)*

Je peux bénéficier de la RQTH mais je n'ai jamais fait la demande, comment faire ?

**ÉTAPE 1**

Je me rapproche de la MDPH pour constituer mon dossier.

**ÉTAPE 2**

Je reçois la validation de mon dossier et mon document RQTH.

**ÉTAPE 3**

Je transmets ma RQTH au service RH pour qu'elle soit ajoutée à mon dossier administratif.

**ÉTAPE 4**

Si besoin, des aménagements de poste sont mis en place.

Vous êtes bénéficiaire de la RQTH mais que vous ne l'avez pas transmis lors de votre embauche ? Vous pouvez la transmettre au service RH et les informer de votre situation : [rh@pag.fr](mailto:rh@pag.fr) / [04 73 98 28 29](tel:0473982829)

J'ai des questions et interrogations sur le sujet, qui contacter ?



Charlotte



Cloé

Nos référentes handicap Charlotte et Cloé sont disponibles pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans vos démarches.